



Communal
de
1441 Valeyres-sous-Montagny

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 19 juin 2023

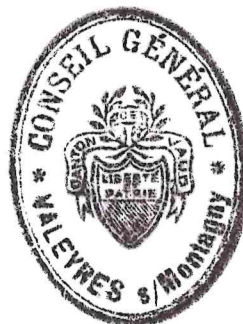
Président: M. Cédric Pillard
Secrétaire: Mme Steffi Buffat
Membres présents: 45 sur 57

Extrait de procès-verbal du CONSEIL GÉNÉRAL

Dans sa séance du 19 juin 2023, le Conseil général de Valeyres-sous-Montagny :

- A élu M. Cédric Pillard comme Président du Conseil pour l'année 2023-2024.
- A élu Mme. Florence Muriset comme Vice-présidente du Conseil pour l'année 2023-2024.
- A élu les scrutatrices et scrutatrices suppléantes du Conseil suivantes pour l'année 2023-2024 :
Titulaires : Mmes Sandra Demierre et Corinne Mauron Schrago.
Suppléantes : Mmes Magali Amiet et Marie Panchaud.
- A élu les membres et membres suppléants de la commission de gestion et des finances suivants pour l'année 2023-2024 :
Titulaires : Mmes Sandra Corday, Claire Muriset ainsi que Messieurs Joël Maurer, David Perez et Frédéric Mauron.
Suppléants : Mmes Sandra Jaton et Christine Rumo Pesenti.
- Adopte le préavis municipal N° 1/2023 Législature 2021-2026 concernant le rapport de gestion et des comptes de la Municipalité pour l'année 2022. Le Conseil général de Valeyres-sous-Montagny décide :
Art. 1 : accepter le rapport de gestion et des comptes de la Municipalité pour l'année 2022 avec un total des charges de CHF 3'057'753.78, des revenus pour CHF 3'078'907.20 ; d'où un excédent de revenus de CHF 21'153.42.
Art 2 : donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2022 ainsi qu'à la commission de gestion et finances pour son rapport.
- Adopte le préavis municipal N° 2/2023 Législature 2021-2026 concernant l'arrêté d'imposition pour 2024. Le Conseil général de Valeyres-sous-Montagny décide :
Art. 1 : de fixer pour l'année 2024 le taux communal à 70.5% de l'impôt cantonal de base.
Art. 2 : de reconduire pour l'année 2024, toutes les autres rubriques de l'arrêté d'imposition en vigueur pour l'année 2023.
Art. 3 : d'autoriser la Municipalité à soumettre le nouvel arrêté d'imposition à la ratification du Conseil d'Etat en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.
- Adopte le préavis municipal N° 3/2023 Législature 2021-2026 concernant la modification des buts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord Vaudois.

Le Président
Cédric Pillard



La secrétaire
Steffi Buffat

Valeyres-s\Montagny, le 03.07.2023